

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 03-450-1934 portant publication et mise en application à titre provisoire d'un accord de commerce et de navigation entre la France et le Portugal signé à Paris le 19 mars 1934.

n° 03-450-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 mai 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 13 mars 1934, portant publication et mise en application à titre provisoire d'un accord de commerce et de navigation entre la France et le Portugal, signé à Paris le 19 mars 1934, inséré au Journal officiel de la République française du 30 mars 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 13 mars 1934 susvisée portant publication et mise en application à titre provisoire d'un accord de commerce et de navigation entre la France et le Portugal, signé à Paris le 19 mars 1934.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.